

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_212

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

AMENAGEMENT ET  
AGRANDISSEMENT DE LA  
MAISON GALLIEN

APPROBATION D'UN AVENANT  
AU LOT N° 4 « CHARPENTE –  
COUVERTURE – ZINGUERIE »

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 avril 2023** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 avril 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 avril 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Véronique MOUILLER, Isabelle BERTHELOT, *adjointes*, Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Nabih NEJJAR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Isabelle BERTHELOT Delphine DEBATISSE Chantal LACOUR Michel CELLIER Richard MOUSSÉ Andrée RICCETTI	Jean-Luc CHERVIN Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Brigitte MACAUDIERE Pierre BARNET Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**AMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA MAISON GALLIENI  
APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°4  
« CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE »**

Cédric Schünemann, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux d'aménagement et agrandissement de la maison Gallieni, une consultation a été passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Après attribution des marchés par la commission spéciale des offres réunie le 6 octobre 2022, le Conseil municipal, dans sa séance du 26 octobre 2022, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société suivante :

**Lot 04 : Charpente couverture zinguerie**

Entreprise LA CHARPENTERIE DES BOIS NOIRS – 42830 ST PRIEST LA PRUGNE, pour un montant de 43 938,37 € HT

**52 726,04 € TTC**

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire d'adapter des travaux supplémentaires pour résoudre des problèmes techniques.

Cela correspond à un montant en plus-value de 3 730,00 € HT soit 4 476,00 € TTC ce qui porte le montant du lot n°4 à 57 202,04 € TTC (+ 8,49 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) approuve l'avenant n° 1 au lot n° 04 "Charpente - couverture - zinguerie", passé avec la société LA CHARPENTERIE DES BOIS NOIRS dans le cadre des travaux d'aménagement et agrandissement de la maison Gallieni.

2°) dit que cet avenant a pour objet de modifier les travaux suite à des ajustements techniques ;

3°) précise que le montant de l'avenant est de 4 476,00 € TTC portant le montant du marché à 57 202,04 € TTC.

4°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 26 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Nabih NEJJAR

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN